Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D133_12_2025-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	25	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, AUBEUX Céline, BILY Vanessa, BOISNARD Aurélie, DIVET Marcel, DJOKO-KOUAM Moïse, FERRIER Marie-Josèphe, FEVRIER Amélie, FOUGERAY Jacqueline, GENDROT Jean-Marc, GUILLONNET Madeleine, HERAULT Chantal, LEDEDENTE Sébastien, LEPOGAM Philippe, LERAY Michel, MALDONADO Jean-Marc, MARCHAND Régis, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MOLLIERE David, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, SOREL Bernadette, VOLAND Christian,

Excusé(s) ayant donné procuration : BOUCHARD Emilie à Mme FEVRIER Amélie, FOUREL Céline à M. BEAUJOUAN Thierry,

Absent(s) : DUPONT Lucie, GICQUEL Jérôme, GUILLOT Sandrine, JUDAIS Maxime, MERCIER Gaëlle, OUVRARD Vincent,

A été nommé(e) secrétaire : Mme PLANCHENAULT Thérèse

133_12_2025 – Budget 2026 – section investissement : Autorisation d'engagement, d'ordonnancement, et de liquidation dans la limite du ¼ des investissements 2025

Dans l'hypothèse où le budget 2026 n'est pas voté au 1er janvier 2026, il est possible, jusqu'à l'adoption des budgets 2026, de :

Pour la section de fonctionnement :

- *Mettre en recouvrement les recettes et d'engager, et de régler les dépenses par douzièmes en 2026 dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2025.*

Pour la section d'investissement :

- *Mettre en recouvrement les recettes*
- *Effectuer le remboursement des emprunts (dépense obligatoire)*
- *Sous couvert de l'avis du Conseil Municipal, d'engager, de régler les dépenses à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors crédits de reports 2024 et hors remboursement de la dette).*

Cette règle conduit cette année à un plafonnement de l'enveloppe d'ouverture de crédits à 800 407.49€.
Cette dernière disposition impliquent le vote d'une ouverture de crédits par le Conseil Municipal. Le vote du budget 2026 se substituera ensuite à cette ouverture de crédit. (Art. L1612-1 du CGCT).

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 17/12/2025
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D133_12_2025-DE

Ces dispositions ne concernent pas les opérations votées en AP/CP. L'article L.5217-10-9 dispose que jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses d'investissement prévues dans des autorisations de programmes ouvertes au cours des exercices antérieurs peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montrant de crédits de paiement égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Pour mémoire la ville a voté 4 AP/CP telles que :

- *Extension et restructuration de l'espace socio-culturel Alexis Moison*
- *Réalisation d'un espace culturel cinématographique*
- *Restructuration et agrandissement de la mairie principale*
- *Extension et restructuration de l'école maternelle de George Sand*

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'approuver le plafonnement de l'ouverture de crédit pour 2026 à 800 407.49€ sur le budget principal*
- *D'approuver pour 2026, l'ouverture de crédits par opérations, avant le vote du BP 2026, telle que :*

<u>Budget Principal Communal :</u>

N° d'OPERATION	***LIBELLE D'OPERATION***	***MONTANT DE CREDITS OUVERTS***
015	*RUE CAWIEZEL*	*20 000 €*
023	*COSMOS*	*100 000 €*
170	*AMENAGEMENT AVENUE DU PORT*	*30 000 €*
404	*MAISON DE SANTE*	*30 000 €*
405	*GARE*	*20 000 €*
406	*AMENAGEMENT VOIRIE SECTEUR VERDUN*	*100 000 €*
408	*SALLE CLAUDE MICHEL*	*10 000 €*
409	*ACQUISITIONS IMMOBILIERES*	*100 000 €*
410	*REHABILITATION DU PORT DE PLAISANCE*	*20 000 €*
412	*AMENAGEMENTDU DOMAINE D'ABAS*	*50 000 €*
413	*PROGRAMME OPAH-RU*	*80 000 €*
415	*REHABILITATION MEUBLES - GITE*	*10 000 €*
301	*ADMINISTRATION GENERALE*	*20 000 €*
302	*ENFANCE JEUNESSE*	*20 000 €*
303	*TOURISME*	*20 000 €*
304	*EQUIPEMENTS SPORTIFS*	*20 000 €*
305	*AUTRES BATIMENTS*	*50 000 €*
306	*VOIRIE RESEAUX ET ESPACES VERTS*	*100 000 €*
TOTAL		***800 000 €***

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D133_12_2025-DE

– *D'Autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice précédent dans le cadre du plafonnement défini*

Le conseil municipal est invité à délibérer

Vu l'Article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le montant des crédits budgétaires 2025,
Vu la délibération n°016_03_2023A portant approbation de l'AP/CP Extension et restructuration de l'espace socio-culturel Alexis Moison,
Vu la délibération n°017_03_2023 portant approbation de l'AP/CP Réalisation d'un cinéma-espace culturel,
Vu la délibération n°018_03_2023 portant approbation de l'AP/CP Extension de la mairie principale,
Vu la délibération n°024_03_2024 portant approbation de l'AP/CP Extension et restructuration de l'école maternelle George Sand,
Considérant la nécessité de permettre la continuité du service en ouvrant des crédits permettant d'honorer les factures à venir avant le vote du BP 2026,
Considérant le plafond calculé conformément à la réglementation, à 800 407.49€ sur le budget principal,

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de M. Christophe ROUL, adjoint au maire délégué aux finances et aux moyens généraux
Après en avoir délibéré,

Approuve le plafonnement de l'ouverture de crédit pour 2026 à 800 407.49€ sur le budget principal

Approuve pour 2026, l'ouverture de crédits par opérations, avant le vote du BP 2026, telle que :

N° d'OPERATION	***LIBELLE D'OPERATION***	***MONTANT DE CREDITS OUVERTS***
015	*RUE CAWIEZEL*	*20 000 €*
023	*COSMOS*	*100 000 €*
170	*AMENAGEMENT AVENUE DU PORT*	*30 000 €*
404	*MAISON DE SANTE*	*30 000 €*
405	*GARE*	*20 000 €*
406	*AMENAGEMENT VOIRIE SECTEUR VERDUN*	*100 000 €*
408	*SALLE CLAUDE MICHEL*	*10 000 €*
409	*ACQUISITIONS IMMOBILIERES*	*100 000 €*
410	*REHABILITATION DU PORT DE PLAISANCE*	*20 000 €*
412	*AMENAGEMENTDU DOMAINE D'ABAS*	*50 000 €*
413	*PROGRAMME OPAH-RU*	*80 000 €*
415	*REHABILITATION MEUBLES - GITE*	*10 000 €*

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D133_12_2025-DE

301	*ADMINISTRATION GENERALE*	*20 000 €*
302	*ENFANCE JEUNESSE*	*20 000 €*
303	*TOURISME*	*20 000 €*
304	*EQUIPEMENTS SPORTIFS*	*20 000 €*
305	*AUTRES BATIMENTS*	*50 000 €*
306	*VOIRIE RESEAUX ET ESPACES VERTS*	*100 000 €*
TOTAL		***800 000 €***

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice précédent dans le cadre du plafonnement défini

Autorise le maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2025
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN